BUDGET PARTICIPATIF DU DÉPARTEMENT n°2

SOMME LE DÉPARTEMENT

Dossier de presse - Septembre 2022

# Top départ pour le 2ème budget participatif du Département

Participation Citoyenne

## Suite au succès de la première édition, le Département de la Somme met en place un budget participatif 2022-2023, doté d'une enveloppe d'1 million d'euros.

Il doit permettre de favoriser la mise en œuvre de projets collectifs contribuant à la réussite et à l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans, dans leur vie quotidienne. Une attention particulière sera portée aux projets permettant l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

## Des projets pour la réussite et l'épanouissement des jeunes

Le budget participatif est un exercice de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer des projets d'intérêt général.

Les projets qui répondent aux conditions de participation sont soumis au vote des habitants de la Somme. Ceux qui réunissent le plus de voix sont financés par le Département et mis en œuvre par les porteurs des projets.

Tous les Samariens mineurs, majeurs, les associations, collèges ou encore les collectivités peuvent proposer un projet, dans de nombreux domaines : l'éducation, le sport, la nature-biodiversité, l'art-culture-patrimoine, le bien-être, et le numérique. Le coût du projet doit être compris entre 1 000 et 50 000 €.

### Le calendrier

**Le dépôt des projets est ouvert depuis le 14 septembre et jusqu'au 21 novembre 2022.**

La phase d'analyse des projets se déroulera du 23 novembre 2022 au 28 février 2023. Cette étape consiste à vérifier la faisabilité et le respect du réglement intérieur du budget participatif.

La phase de vote débutera le 1er mars 2023 et prendra fin le 28 avril 2023. Chaque votant devra choisir 3 projets différents. Les projets ayant recueilli le plus de suffrages seront désignés lauréats, dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

La validation des lauréats par l'Assemblée départementale aura lieu au printemps 2023.

### Comment participer ?

Le dépôt des projets et le vote ont lieu sur la plateforme jepartcipe.somme.fr. Les projets déposés seront publiés sur la plateforme, avec des photos et vidéos qui pourront les accompagner.
La création d'un compte est nécessaire pour s'identifier sur la plateforme.

## Le bilan du budget participatif 2020-2021

La Somme est le premier département de la région des Hauts-de-France à avoir mis en oeuvre un budget participatif. L'édition 2020-2021 ce sont :

- **182 idées déposées** par les Samariens, par courrier ou sur la plateforme dédiée
- **131 projets retenus** pour la phase de vote
- **Plus de 27 000 votes comptabilisés**, soit plus de 9 000 votants
- **64 projets lauréats**
- **1 010 700 € consacrés par le Département** à la mise en oeuvre des projets

« Le premier Budget participatif du Département a été un véritable succès. Avec une enveloppe d'un million d'euros, cette édition 2022-2023 va permettre une nouvelle fois de favoriser la mise en œuvre de projets d'intérêt général contribuant à la réussite et à l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans. En cohérence avec la priorité de ce mandat, une attention particulière sera portée aux projets visant une meilleure inclusion des jeunes en situation de handicap. Avec ma collègue Isabelle de Waziers, Vice-présidente en charge de cette démarche innovante de participation citoyenne, nous invitons tous les Samariens à proposer des projets qu'ils souhaitent voir mis en œuvre. À vos idées ! »

Stéphane Haussoulier,
Président du Conseil départemental de la Somme

## Quelques projets lauréats de la première édition du budget participatif 2020-2021

## Les améliorations apportées pour la deuxième édition

L'expérience du budget participatif 2020-2021 a permis d'améliorer l'organisation de cette deuxième édition.

Les délais des phases d'étude des projets et de vote ont été allongés.

### Des ressources pour aider les porteurs de projet

Des kits de communication adressés aux porteurs de projets avant la phase de vote sont enrichis avec des affiches et flyers personnalisables, afin qu'ils puissent faire la promotion de leur projet.

Des relais locaux ont été sensibilisés pour accompagner au mieux les habitants mais également pour changer d'échelle dans la mise en œuvre du Budget Participatif. Objectifs : être plus proche des Samariens et promouvoir cette démarche innovante, notamment dans les zones rurales. Les relais pourront sensibiliser et informer lors des étapes majeures du budget participatif. Ils organiseront des ateliers participatifs avec des jeunes et des adultes, dans le but de les aider dans leur réflexion. Un livret explicatif d'aide à la mise en place d'ateliers participatifs avec des jeunes (collégiens, associatifs, etc…) ou avec des adultes (élus, associatifs, etc…) ainsi que d'autres outils sont également mis à disposition sur la plateforme dédiée.

Il est possible de devenir relai local via la plateforme. Les documents, outils et carte des relais locaux sont disponibles sur jeparticipe.somme.fr.

## Les conditions d'éligibilité des projets

- Être localisés dans la Somme ;
- Répondre à un enjeu d'intérêt général et s'insérer dans la thématique de la réussite et l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans, dans leur vie quotidienne, avec une attention particulière vers les projets permettant l'inclusion des jeunes en situation de handicap ;
- Ne pas revêtir de caractère politique, cultuel, syndical ou discriminatoire ;
- Avoir un coût total entre 1 000 et 50 000€ ;
- Ne pas être déjà en cours de réalisation ;
- Pour être financé le projet doit être nouveau et ne doit pas être éligible à des dispositifs existants dans le département ;
- La rédaction initiale du projet doit être suffisamment précise, et un budget prévisionnel doit être joint ;
- Lorsqu'un projet est porté par une collectivité (commune, EPCI, etc.) la subvention ne pourra pas excéder 80 % du coût total du projet .

## LE BUDGET PARTICIPATIF *en bref*

### QU'EST-CE QUE C'EST?

Le budget participatif est une démarche innovante de participation citoyenne qui permet aux habitants de proposer individuellement ou, le plus souvent collectivement, des projets d'intérêt général.

### THÈME

Épanouissement des jeunes de 10 à 16 ans avec une attention particulière pour l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

### BUDGET

Une enveloppe d' 1 million est prévue.

### CATÉGORIES DE PROJET

Les projets peuvent être proposés dans 6 catégories :

- Art et Culture
- Bien-être collectif
- Nature et Biodiversité
- Éducation
- Numérique
- Sport

**Déposez vos projets :**
du 14 septembre au 21 novembre 2022

**Etude des projets :**
du 23 novembre 2022 au 28 février 2023

**Votez pour vos trois projets préférés :**
du 1er mars au 28 avril 2023

**Validation des projets par les élus départementaux :**
mai/ juin 2023

**Retrouvez notre vidéo de présentation**

Mise en page : Dir. com, Cd80 - Impression : Imp. Cd80 - Photos couverture : © Somme tourisme - @Olivier Leclercq, OT Abbevillois - DR

CONTACT PRESSE : **Éloïse Devred - 03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - e.devred@somme.fr**